

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-115

SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale

OBJET : Convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « Trib'Alt Coopérative de Cies et d'artistes » pour l'intervention de Marion MINOTTI pour une balade contée organisée par le Relais Petite Enfance Le Jardin Enchanté

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'ils sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention pour structurer le partenariat entre l'association « Trib'Alt Coopérative de Cies et d'artistes » et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour une balade contée autour du lac de la Plaine Tonique de Montrevel-en-Bresse ;

DECIDE

DE CONCLURE une convention avec l'association « **Trib'Alt Coopérative de Cies et d'artistes** », qui détaille les modalités de partenariat pour l'intervention de Marion MINOTTI auprès du Relais Petite Enfance de Montrevel en Bresse.

La convention précise notamment les points suivants :

- L'intervention sera assurée par Marion MINOTTI ;
- Elle se déroulera le samedi 18 juin 2022 à 10 h aux alentours du lac de la Plaine Tonique de Malafretaz ;
- La séance se déroulera pour un coût de total de 396.20 €.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 31 mai 2022.



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance